



Master conjoint HES-SO-UNIGE en Développement territorial

Module	Atelier de projet urbain
Code	AT-PUR - T406231
Type de module	Module de base ou d'orientation <input checked="" type="checkbox"/> Module optionnel <input checked="" type="checkbox"/> (cf plan de cours de l'orientation)
Orientations	Architecture du paysage <input type="checkbox"/> Développement régional <input type="checkbox"/> Développement territorial des Suds <input checked="" type="checkbox"/> Ingénierie géomatique <input type="checkbox"/> Urbanisme de projet <input checked="" type="checkbox"/> Urbanisme opérationnel <input checked="" type="checkbox"/>
Crédits ECTS	9 ECTS
Organisation	Semestre automne Atelier – 16 périodes hebdomadaires, dont 8 périodes hebdomadaires en travail encadré L'atelier inclut des cours, des conférences et des exercices.
Horaires	Lundi 08h15-17h00 – sem. 1 à 14 et mardi travail de groupe encadré
Lieu d'enseignement	Lundi UNIGE- Battelle / mardi HEPIA Genève
Responsable et coordination module	Alonso Provencio Marta, chargée de cours, UNIGE marta.alonso@unige.ch Veyrat-Parisien Christophe, chargé de cours HES christophe.veyrat-parisien@hesge.ch
Enseignant-e-s	Alonso Provencio Marta, chargée de cours, UNIGE marta.alonso@unige.ch Veyrat-Parisien Christophe, chargé de cours HES christophe.veyrat-parisien@hesge.ch Campi Hugo, assistant-doctorant, UNIGE hugo.campi@unige.ch De Laage Mathilde, assistante d'enseignement HES mathilde.de-laage@hesge.ch
Prérequis	
Compétences visées / Objectifs	Approche réflexive du projet à l'échelle urbaine et à l'échelle du quartier. Maîtrise des outils techniques, juridiques et pratiques de l'urbanisme.
Contenu	Privilégiant un rapport étroit avec la pratique, l'atelier poursuit différents objectifs d'apprentissage : 1) développer une démarche de projet à l'échelle du quartier ; 2) élaborer une stratégie d'activation des acteurs concernés par le projet ; 3) identifier les opportunités foncières permettant d'initier et phaser le projet ; 4) produire des documents d'urbanisme spécifiques à l'échelle de l'atelier (plan de quartier, règlement, etc.), répondants aux exigences juridiques ; 5) favoriser le développement d'une posture projectuelle propre 6) renforcer les dispositions au travail l'interdisciplinarité. L'atelier est encadré par des urbanistes, paysagistes et architectes ainsi que par des experts thématiques (mobilité, environnement, foncier) invités dans le but d'assurer une présence forte de professionnels provenant de tous horizons. Les apprenants sont mis en « situation de demande publique » dans différents contextes communaux et cantonaux. Le principe d'organisation est celui du plus grand réalisme possible. Il n'y a pas de contraintes simplifiées et les livrables produits doivent être conforme au cadre normatif des documents d'urbanisme.



Forme d'apprentissage	Le cours s'organise en atelier de projet selon des thématiques définies par le programme et le cahier des charges.
Modalités d'évaluation et de validation	<input checked="" type="checkbox"/> Oral <input checked="" type="checkbox"/> Ecrit <input checked="" type="checkbox"/> Hors session d'examen <input type="checkbox"/> En session d'examen Défini dans le programme en relation au cahier des charges de l'atelier.
Bibliographie	
Langage	Français
Remarque	
Dernière mise à jour	05.07.2022 - MA - CVP - version validée par RO et RF HES-SO (NG)